

Étude biblique

Épître aux Galates

Ch.3 v.19 — Ch.4 v.7

Le rôle de la Loi

- **Un jalon (3.19-24)**

Au départ, pourquoi la Loi? C'est à cause de la transgression que Dieu a communiqué la Loi. La Loi qui a été donnée n'a pas été la règle d'une religion pur, mais l'étalonnage en vue du plan de salut par la Foi en Jésus Christ.

Par quel moyen? Par des anges, et un médiateur; comparer avec le récit du livre de l'Exode:

le médiateur: Moïse? le Christ? On parle de 430 interprétations de ce terme dans ce passage! Sans qu'aucune ne fasse l'unanimité. On souligne l'insistance sur l'unité de Dieu à la conclusion (20).

les anges: on peut être surpris parce qu'on le pensait en discussion directe avec Dieu. Cette conception de la transmission se retrouve en Actes 7.38,53, est-ce une lecture acquise par la tradition rabbinique? Les anges sont constamment présents dans le processus de communication de Dieu; est-ce surprenant de les voir cités à propos de l'épisode du Sinaï? Et puis quelle est leur véritable nature: avec des robes blanches et des ailes à grande plumes? Loin des images d'Épinal, cette question peut être soulevée ici.

Pour quel effet? La Loi reste le point de repère pour l'homme pécheur. Cela en vue de s'améliorer? Au contraire, pour bien signifier les jalons de la vie sous le péché et les limitations de l'homme (son incapacité à accomplir la Loi. Le peuple avait un endroit où regarder pour trouver, non pas le salut, mais un éclairage véritable sur sa condition; un pédagogue (sens littéral: qui guide l'enfant)

- **Un faire-valoir de la foi (25-29)**

Les conditions de notre vie sous le péché ne sont plus réunies par le moyen de la foi. La foi trace son chemin dans les méandres de la vie sous le péché, avec des contacts plus ou moins explicites avec la Loi; l'appartenance à l'alliance de Dieu n'est plus soumise au rapport à la Loi mais à la Christ par la foi (v26: petite phrase lourde de conséquences). Celle qui nous servait de pédagogue est caduque: la réalité qu'elle pointait est maintenant présente.

La Loi manifeste l'état déchu de l'homme, elle est aussi déclaration de ce que Dieu a préparé dans le Christ. Revêtir le Christ, c'est revêtir l'identité nouvelle qu'Il nous a acquise, changement de statut où l'homme n'est plus étalonné par la Loi mais dont la vie en devient l'expression (Mt12.8;Mc2.27), ceci donne une ouverture universelle à la Loi, puisqu'elle ne concerne plus ceux qui s'y réfèrent mais l'ensemble de ceux qui sont baptisés en Christ.

- **Un contexte de vie (4.1-7)**

Une image pour évoquer la situation de l'homme hors de la grâce: « nous » (v3, désigne aussi bien juifs que non-juifs) sommes incapable d'accéder aux fonctions pour lesquelles nous sommes nés, nous n'avons pas le statut qui nous permet de gérer de façon responsable ce qui nous a été confié. Mais l'adoption en Christ rétablit ce statut et nous sommes désormais émancipés du tuteur la Loi. Au temps où il a plu à Dieu, Il a posés les modalités de l'émancipation: son propre Fils, naître dans la condition même de ces serviteurs mineurs, pour leur ouvrir la voie vers la responsabilisation et de la liberté face au joug que représentait la Loi. En devenant héritier, la Loi n'est plus un joug mais ce qui renvoie à la vie.